



VILLE DE
Launaguet

DECISION DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°2024-005

Le Maire,

- Vu la délibération 2020.05.27.021-2 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, prise conformément à l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de Launaguet afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu les articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique ;
- Vu le marché « Achat de produits d'entretien d'hygiène et matériel de nettoyage » n°2022-005

Considérant :

- Qu'une consultation a été lancée pour le marché « Achat de produits d'entretien d'hygiène et matériel de nettoyage » n°2022-005,
- Que pour chaque lot il a été fait un estimatif des besoins,
- Qu'au vu de l'accroissement des besoins et de l'augmentation des commandes, cet estimatif s'avère insuffisant,
- Qu'au vu de cet insuffisance, il est nécessaire de modifier les montants pour adapter la capacité de paiement sur chaque lot,
- Qu'au vu du besoin de modification, il y a la nécessité d'établir un avenant pour le marché « Achat de produits d'entretien d'hygiène et matériel de nettoyage » n°2022-005.

DECIDE

ARTICLE 1 : de conclure et de signer l'avenant n°1 du marché « Achat de produits d'entretien d'hygiène et matériel de nettoyage » avec la société ci-dessous et dans les conditions ci-annexées :

↳ **PYRENET** -3 Rue D'IS ABY - ZA du Parc des Pyrénées - 65420 IBOS

ARTICLE 2 : Le présent avenant prend effet au 1^{er} décembre 2023.

ARTICLE 3 : Les sommes nécessaires au règlement de cet avenant sont inscrites au Budget 2023.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire rendra compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

A Launaguet, le 02/02/2024



Le Maire,

Michel ROUGÉ



MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDE -AVENANT N° 1 - LOT N°3 – ENTREPRISE PYRENET

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

VILLE DE LAUNAGUET
Hôtel de ville
95 chemin des COMBES
31140 LAUNAGUET

Représenté par : Michel ROUGE, Maire

Tel : 0561376461
Mail : marchés-publics@mairie-launaguet.fr

B - Identification du titulaire du marché public

LOT N°3 : OUATE

PYRENET - Groupe HEEGEO
3 Rue D'IS ABY
ZA du Parc des Pyrénées
65420 IBOS

Représenté par : Frédéric MOISSET - PDG

Tel : 05.62.37.12.66 / 06 82 94 66 11
Mail : sa.pyrenet@pyrenetpro.fr
Siret : 712 780 642 000 21

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Achat de produits d'entretien d'hygiène et matériel de nettoyage



- Date de la notification du marché public : 10/01/2023
- Durée d'exécution du marché public : 12 mois ou 365 jours – reconductible 3 fois – accord cadre de 4 ans
- Montant initial du marché public – lot 3 :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 833.00€
 - Montant TTC : 999.60 €

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Les modifications de l'avenant portent sur l'acte d'engagement article 5 « Prix ». Cette modification se justifie par une augmentation, un accroissement des besoins et des commandes de la collectivité. Il s'agit d'augmenter de 10% le montant maximum du lot n°3 – OUATE.

	Montant HT initial	Application augmentation avenant 10%	Montant HT avec augmentation	Montant TTC (TVA 20%) avec augmentation
Lot 3 annuel	833.00	83.30	916.30	1099.56

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 83.30€
- Montant TTC : 99.96€
- % d'écart introduit par l'avenant : 10%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 916.30€
- Montant TTC : 1099.56 €



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Stéphane Vincent D.A.T	Ibois le 04/01/24	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Lannazuet, le 1^{er} décembre 2023

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)